



## La pauvreté dans l'Allier Les jeunes et les familles durement affectés par la crise

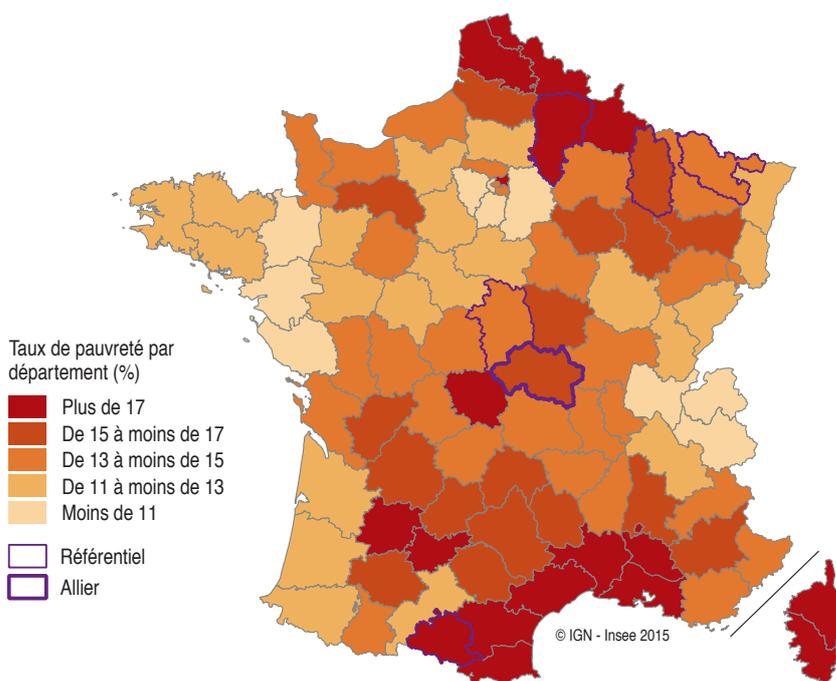
Avec 15,5 % de ses habitants vivant sous le seuil de pauvreté fin 2011, l'Allier fait partie des départements dans lesquels la pauvreté est la plus marquée. De 2008 à 2011, la forte dégradation du marché du travail favorise la hausse de la précarité. Cependant, l'altération du niveau de vie des plus démunis est moins prononcée que dans les départements au profil socio-économique équivalent. L'aggravation de la précarité touche davantage les jeunes, qui peinent à entrer sur le marché du travail, et les familles, notamment monoparentales. En revanche, même si elle reste à un niveau élevé, la pauvreté des seniors est en diminution.

Geneviève Burel, François Lasbats, Insee

Fin 2011, dans l'Allier, 15,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec un niveau de vie mensuel inférieur à 977 € (*Méthodologie*). Cette part est supérieure de 1,2 point à la moyenne nationale. La pauvreté est mesurée ici à partir de l'ensemble des revenus des membres du ménage après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des prestations sociales reçues et paiement des impôts directs. C'est donc bien une pauvreté monétaire qui ne prend pas en compte les conditions de vie ou le ressenti de la pauvreté par les personnes en difficulté sociale. De plus, il s'agit d'une pauvreté relative calculée en fonction du niveau de vie médian de la population : le seuil de pauvreté évolue donc chaque année et ne doit pas être compris comme un minimum vital. L'Allier est le 27<sup>e</sup> département métropolitain le plus touché par la précarité monétaire. Le taux de pauvreté y est cependant nettement inférieur à celui observé en Seine-Saint-Denis (24,8 %), ainsi que dans les départements les plus concernés du nord de la France et de la façade méditerranéenne. Certains territoires ruraux du sud-ouest sont également plus mal lotis (*Figure 1*). La pauvreté est ainsi nettement moins marquée dans l'Allier que dans l'Ariège et dans l'Aisne, des départements pourtant socio-économiquement proches (*Méthodologie, référentiel*).

### 1 Plus de pauvreté au Nord et au Sud ainsi que dans les départements ruraux du Sud-Ouest

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté\* en 2011



\* le seuil de pauvreté monétaire est égal à 977 euros par mois et par unité de consommation en 2011.  
Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011.

## 2 Rapporté au référentiel, une précarité moins marquée

Comparaison de l'Allier et des départements du référentiel

	Taux de pauvreté en 2011 (en %)	Évolution 2008 et 2011 (en points)	Niveau de vie médian mensuel en 2011 des personnes sous le seuil de pauvreté (en euros par UC)	Taux de pauvreté des moins de 17 ans (en %)	Taux de pauvreté des 30 à 64 ans (en %)	Taux de pauvreté des 65 ans et plus (en %)
<b>Allier</b>	<b>15,5</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>799</b>	<b>23,2</b>	<b>14,1</b>	<b>10,2</b>
Aisne	18,7	+ 2,2	790	28,2	16,3	8,6
Ariège	18,6	+ 1,6	768	25,8	17,3	13,4
Cher	14,3	+ 1,3	788	21,7	12,9	8,5
Meuse	15,5	+ 1,6	797	22,8	13,7	10,2
Moselle	14,6	+ 1,4	787	21,7	12,8	8,7
<b>France métropolitaine</b>	<b>14,3</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>787</b>	<b>20,3</b>	<b>12,6</b>	<b>8,8</b>

Lecture : la moitié des habitants de l'Allier vivant sous le seuil de pauvreté a un niveau de vie inférieur à 799 euros.  
Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2008 et 2011.

### Une intensité de la pauvreté moins prononcée

Comme dans la quasi-totalité des départements métropolitains, la part de personnes pauvres dans la population augmente entre 2008 et 2011. Toutefois, cette hausse est moins prononcée qu'en France métropolitaine (1,0 point contre 1,2) et très inférieure à celle des départements du référentiel (Figure 2). Elle s'accompagne d'une dégradation moins marquée du niveau de vie des démunis. En effet, l'Allier, avec la Moselle, est le département du référentiel où l'intensité de la pauvreté (Méthodologie) augmente le moins depuis 2008. L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie des personnes pauvres est inférieur au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est intense. Dans l'Allier, la moitié des personnes pauvres vivent avec un revenu inférieur de 18,2 % au seuil de pauvreté, soit moins de 799 euros par mois et par équivalent personne. À titre de comparaison, mi-2011, le Revenu de Solidarité Active (RSA) socle pour une personne seule s'élève à 467 euros, l'Allocation de Solidarité pour Personnes Âgées (ASPA) à 742 euros maximum et le smic net à 1 072 euros pour un temps plein. Le revenu médian des démunis dans l'Allier est supérieur à celui des Français (787 euros) mais également à celui des départements du référentiel (variant entre 768 et 797 euros). Entre 2008 et 2011, il a diminué au même rythme qu'en métropole (-1,5 % en euros constants). Cette baisse reste en deçà de celle constatée dans le référentiel.

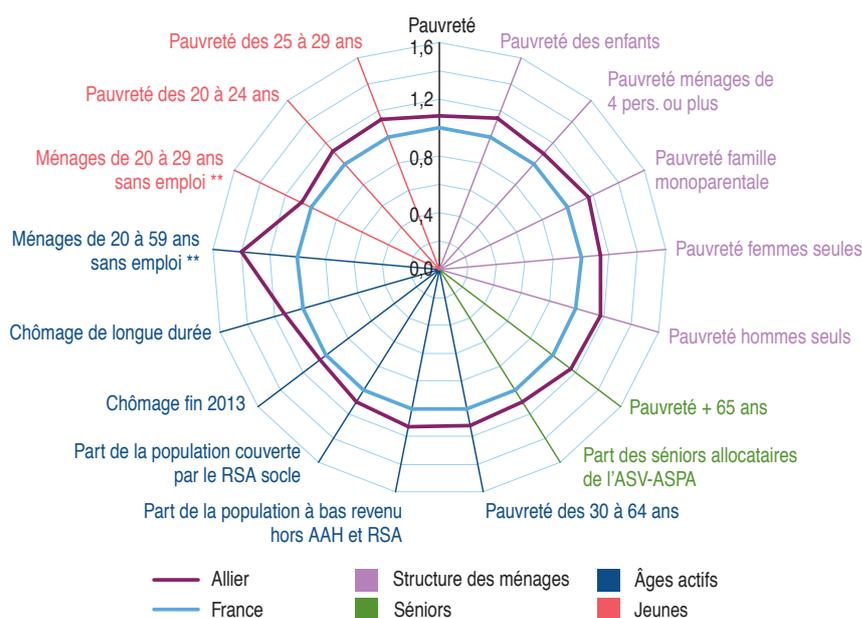
### Les jeunes, les plus touchés par la crise

La crise touche davantage les jeunes actifs qui peinent à s'insérer dans un marché du travail très dégradé (Encadré). Entre 2008 et 2011, dans l'Allier, le taux de pauvreté des 18-29 ans progresse de 2,6 points contre 2,0 pour la métropole. Il atteint désormais 18,8 %. Supérieur de deux points à la moyenne métropolitaine, il se situe toutefois très en deçà de la valeur constatée dans l'Aisne et l'Ariège (22,3 %), départements du référentiel où

la situation des jeunes est la plus défavorable. Les 30-64 ans ont été moins affectés par la crise que leurs cadets. En trois ans, leur taux de pauvreté progresse de 0,8 point, c'est moins qu'en métropole (1,1 point). C'est également la plus faible augmentation du référentiel. Le taux de pauvreté des 30-64 ans reste toutefois très au-dessus du niveau de la métropole (14,1 % contre 12,6 %). Ceci s'explique par un marché du travail plus défavorable même avant-crise. Ainsi, le taux de chômage est depuis trente ans toujours supérieur à celui observé au niveau national, exception faite de la période 2002-2005. Le chômage de longue durée, qui témoigne de la difficulté des chômeurs à retrouver un emploi, est particulièrement prégnant. Fin 2011, dans l'Allier, 43,8 % des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis au moins un an à Pôle emploi contre 37,7 % en France métropolitaine.

### 3 Une précarité plus marquée que la moyenne nationale pour toutes les populations

Position relative\* de l'Allier par rapport à la moyenne française



\* Les taux sont plus marqués dans le département qu'en moyenne nationale pour les valeurs au-dessus de 1, et inversement pour les valeurs inférieures.

\*\* Part des ménages dont aucun membre n'a d'emploi selon l'âge de la personne de référence.

Sources : Insee, RDL 2011, RP 2011, Taux de chômage localisés ; Pôle emploi ; CNAF ; MSA.

Ce taux est l'un des plus élevés du référentiel. Le recours à l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), minimum social destiné aux chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, est également plus prononcé dans le département. Ainsi, la part des allocataires de l'ASS parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C atteint 10,1 %, soit 2,2 points au-dessus de la moyenne métropolitaine. C'est également l'une des plus élevées du référentiel. Ceci est révélateur d'un chômage de très longue durée plus présent.

Reflète de ces difficultés économiques, dans 14 % des ménages d'âge actif, tous les adultes sont sans emploi. C'est quatre points de plus qu'au niveau national (Figure 3).

### Près d'un enfant sur quatre vit dans un ménage pauvre

Dans l'Allier, comme partout en France, la crise a davantage frappé les populations les plus vulnérables, notamment les enfants. Fin 2011, 23,2 % des enfants mineurs vivent sous le seuil de pauvreté contre 20,3 % en 2008. Comme dans tous les départements du référentiel déjà fragilisés économiquement avant crise, le taux de pauvreté des mineurs est toujours nettement supérieur à celui constaté au niveau national (20,5 % en 2011). Cet écart pourrait s'expliquer en partie dans ces départements par le fait que le taux de fécondité des 15 à 25 ans est supérieur à celui observé au niveau national. Pour ces très jeunes femmes, souvent pas encore installées dans la vie active, la probabilité de se trouver en situation de précarité est forte.

Cette fragilité sociale touchant les enfants s'exprime aussi dans leur cursus scolaire. Ainsi, dans

l'Allier, 13,2 % des élèves entrent en 6<sup>e</sup> avec au moins un an de retard contre 11,2 % en France métropolitaine. Pourtant, la redistribution des revenus via les prestations sociales permet d'atténuer fortement la pauvreté chez les enfants mineurs. En 2011, le taux de pauvreté des enfants dans l'Allier est inférieur de 12,4 points à celui qu'il aurait atteint sans la politique de redistribution. Au niveau national, cette réduction est un peu moins marquée (11,6 points).

Dans le département comme au niveau national, c'est au sein des familles monoparentales que la pauvreté est la plus prégnante. Ainsi, en 2011, dans l'Allier, 36,3 % des personnes appartenant à une famille monoparentale sont pauvres. Ce taux est très supérieur à celui observé au niveau national (31,0 %). Entre 2009 et 2012, le nombre de familles monoparentales précaires augmente dans l'Allier. En effet, le nombre d'allocataires du RSA socle majoré, minimum social pour les personnes seules avec enfants et sans emploi, augmente de 3,2 % alors qu'il diminue pour tous les départements du référentiel à l'exception du Cher.

### Moins de pauvres après 65 ans

Si le taux de pauvreté progresse chez les jeunes, il diminue chez les seniors. Entre 2008 et 2011, le taux de pauvreté des 65 ans ou plus recule d'un point comme au niveau national. Cette amélioration est la conséquence d'une revalorisation des retraites ainsi que de l'arrivée de retraités bénéficiant de durées de cotisation plus longues ouvrant droit à des niveaux de retraite plus favorables. Toutefois, le taux de pauvreté des seniors dans l'Allier reste supérieur au niveau national ainsi qu'au référentiel excepté l'Ariège. Ceci s'explique par le caractère plus agricole de l'Allier. Ainsi, la précarité des anciens agriculteurs se cumule à la surreprésentation des anciens ouvriers ou employés parmi les retraités et les difficultés quasi-structurelles du marché du travail. Par ailleurs, la population des seniors est légèrement plus âgée que dans le reste du pays et du référentiel. En 2011, 10,2 % des personnes de 65 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté, soit 1,4 point de plus qu'au niveau métropolitain. Les seniors sont ainsi proportionnellement plus nombreux dans l'Allier à percevoir le minimum vieillesse qu'au niveau national (3,5 % contre 3,2 %).

### La crise diminue le niveau de vie de tous les ménages

L'Allier fait partie des départements où les inégalités de niveau de vie sont les plus faibles. En 2011, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées est 3,1 fois plus élevé que le niveau de vie plafond des 10 % des personnes les plus modestes, contre 3,3 dans la majorité des départements du référentiel et 3,6 en métropole. Cette particularité s'explique en partie par une plus faible présence des cadres. En 2011, la population active occupée de l'Allier comprend 9 % de cadres contre 11 % dans le référentiel et 17 % en France

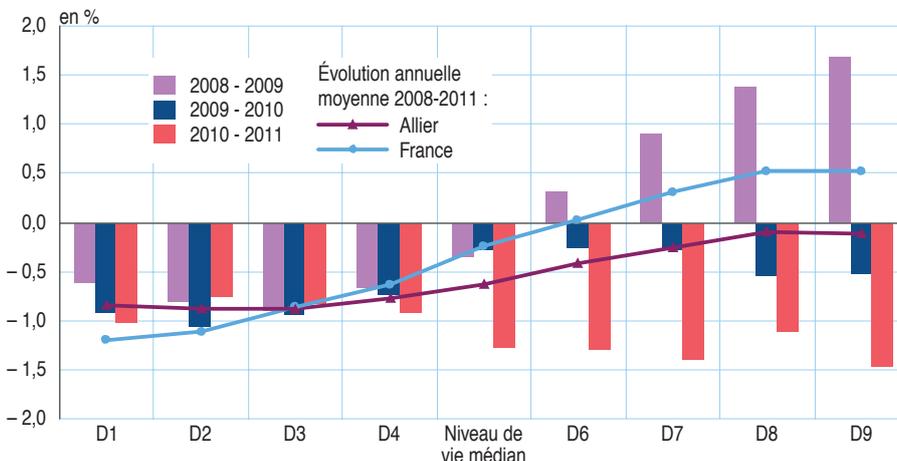
métropolitaine. Le niveau de vie médian est d'ailleurs nettement plus faible dans le département qu'en moyenne nationale : 1 505 euros par mois contre 1 629.

Entre 2008 et 2011, contrairement à ce que l'on observe au niveau national, le niveau de vie plancher des plus aisés (9<sup>e</sup> décile) diminue (Figure 4)

(-0,1 %). Parallèlement, la baisse du niveau de vie maximum des plus modestes (1<sup>er</sup> décile) est moins marquée qu'en moyenne française (-0,9 % contre -1,2 %). En conséquence, les inégalités se creusent moins dans le département qu'au niveau national. C'est également le département du référentiel où elles ont le plus faiblement progressé. ■

#### 4 Les écarts de niveaux de vie se creusent entre 2008 et 2011

Taux annuel d'évolution des déciles du niveau de vie dans l'Allier



Lecture : entre 2008 et 2009, le niveau de vie des ménages les moins aisés (D1) a diminué de 0,6 %.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés.

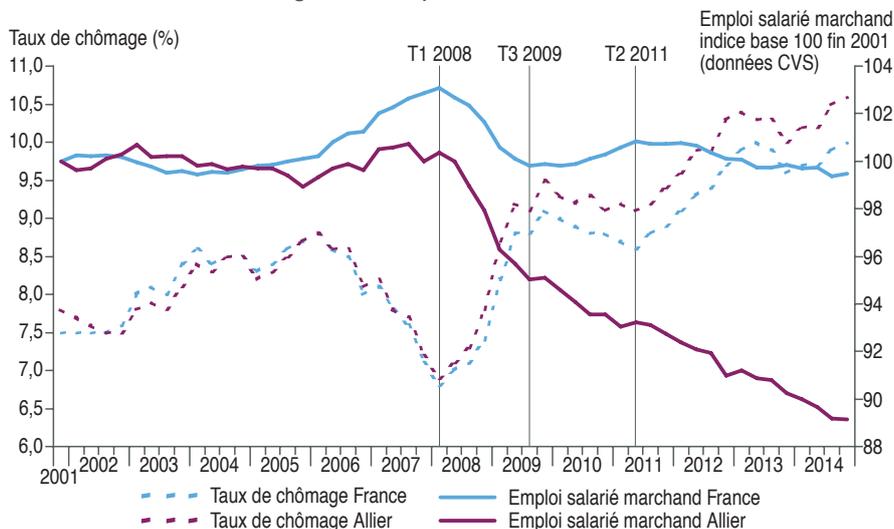
#### Une hausse de la pauvreté en lien avec la destruction d'emploi

L'aggravation de la pauvreté est à mettre en parallèle avec la contraction du marché du travail résultant de la crise. Dans l'Allier, entre 2008 et 2011, 7,3 % des emplois (5 000) ont été détruits dans le secteur salarié marchand (Figure 5). Ces destructions d'emploi sont plus marquées que dans le référentiel (6,3 %) et qu'en France métropolitaine (2,5 %). Elles se concentrent dans l'industrie (-2 600 emplois, -12,1 %), et l'intérim (-1 500, -37,7 %). En revanche, de 2011 à 2014, la perte d'emplois industriels est moins importante (-4,9 %) et l'intérim se stabilise. Dans l'Allier, l'emploi salarié marchand diminue de 3,2 %, soit moins que dans le référentiel (-4,3 %).

Suite aux pertes d'emplois, le taux de chômage a augmenté de 1,6 point dans l'Allier entre la fin de l'année 2008 et celle de 2011, pour atteindre 9,4 % de la population active au 4<sup>e</sup> trimestre 2011. Si le niveau du chômage, tout comme sa progression, sont plus importants dans l'Allier qu'au niveau national, ils restent cependant dans la moyenne du référentiel. Depuis 2011, le chômage s'intensifie. Ceci devrait se traduire par une hausse de la pauvreté, que ce soit pour les chômeurs arrivant en fin de droits ou pour les entrants sur le marché du travail qui peinent à s'insérer.

#### 5 Détérioration du marché du travail pendant la crise

Évolution du taux de chômage et de l'emploi salarié marchand



Note : Les trois barres verticales correspondent aux dates de retournement de la courbe de l'emploi pour la France métropolitaine. Source : Insee, Estimations d'emploi, Taux de chômage localisés.

## Méthodologie

**Référentiel** : Aisne, Ariège, Cher, Meuse, Moselle, départements où :

- la part de l'emploi industriel dans l'emploi total avoisine 15 % et baisse entre 2008 et 2013,
- le taux de chômage est voisin de celui de la France en 2008 et supérieur en 2014,
- et avec des données démographiques similaires

**Revenu disponible** : Somme des revenus des membres du ménage, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales reçues et paiement des principaux impôts directs.

**Niveau de vie** : Revenu disponible ramené au nombre d'unités de consommation. Afin de tenir compte de la taille des ménages, par exemple pour traduire les économies d'échelle réalisées au sein d'une famille, le niveau de vie est calculé en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon le principe suivant : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

**Déciles, niveau de vie médian** : Si l'on ordonne une distribution (ici de niveaux de vie), les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi :

- le premier décile (noté généralement D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % de la population, et au-dessus duquel se situent les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés ;
- le niveau de vie médian correspond au cinquième décile. Il partage la population en deux. La moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur à ce niveau de vie médian.

**Pauvreté monétaire, taux de pauvreté** : Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie : il se situe à 60 % du niveau de vie médian (seuil privilégié au niveau européen). Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté, soit 977 euros par mois et par unité de consommation en France en 2011.

**Intensité de la pauvreté** : Indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ce seuil de pauvreté.

**Le revenu de solidarité active (RSA)** : En vigueur depuis juin 2009 en France métropolitaine, le RSA est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent un niveau de revenu garanti. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité. Le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres qui n'auraient pas pu bénéficier de ces aides. Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

### Les différents seuils de niveau de vie évoqués dans l'étude

	Allier	France métropolitaine	en euros
9 <sup>e</sup> décile de niveau de vie <i>La moitié de la population a plus</i>	2 660	3 120	
Niveau de vie médian	1 505	1 629	
Seuil de pauvreté <i>La moitié de la population a moins</i>	977	977	Intensité de la pauvreté
Niveau de vie médian des personnes pauvres	799	787	

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011.

#### Insee Auvergne

3 place Charles De Gaulle  
BP 120  
63403 Chamalières Cedex

#### Directeur de la publication :

Arnaud Stéphany  
Rédaction en chef :  
Sandra Bouvet, Anthony Faugère

ISSN : 2416-8785

© Insee 2015

Maquette : Insee

Mise en page : Chaumeil

### Pour en savoir plus :

- Retrouvez les publications sur la pauvreté dans les trois autres départements auvergnats sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr).
- Bouvet S., « *La crise creuse les inégalités en Auvergne* », Insee Auvergne, La Lettre N°90, juin 2013.
- Langin H., « *Inégalité et pauvreté : état des lieux en France et en Auvergne* », Insee Auvergne, Document de travail, juillet 2012.

